

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : M. Tony LÉVÈQUE (à compter du rapport n°3), M. Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, MM. Christophe BÉRAUDY, Frédéric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Mmes Gwénaëlle FROISSARD, Anaïs FOUSSIER, M. Michel BERNARD, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN, Mme Josiane CLÉMENT.

Etaient absents excusés : M. Tony LÉVÈQUE (procuration à M. GENDRY jusqu'au rapport n°2 inclus), M. Cyril GUIDEC (procuration à M. BÉRAUDY), Mme Mathilde BARASSÉ (procuration à M. HUET).

Secrétaire de séance : M. Vincent HUET.

D270415-01 : MARCHÉ STATION D'ÉPURATION ET RÉSEAUX : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Conformément à la réglementation sur les marchés publics et en application du règlement intérieur pour application du code des marchés, la commune a mandaté le Cabinet Loiseau (assistant à maîtrise d'ouvrage) afin de choisir un maître d'œuvre chargé de l'étude et du suivi de la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de construction d'une nouvelle station d'épuration, selon la procédure adaptée (pour mémoire : marché compris entre 90 000 € et 4 845 000 € HT).

Le marché a été publié en décembre 2014 sur le site du Conseil général et dans un journal d'annonces légales. Sept entreprises ont répondu au marché : les propositions techniques et financières ont été analysées par notre assistant et la Commission d'appel d'offres (C.A.O.). Une audition des quatre candidats pré-retenus a permis de compléter les offres.

Monsieur le Maire vous propose de prendre connaissance du classement définitif des offres et de l'avis de la C.A.O. et de vous prononcer sur l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Adopte l'attribution du marché à procédure adaptée et le choix du maître d'œuvre dans le tableau ci-joint :

Objet	Entreprise	Montant HT	Total TTC
Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration et restructuration du réseau d'assainissement	SCE Aménagement et Environnement – Groupe KERAN - 5 av. Augustin Louis Cauchy- B.P. 10703 - 44307 NANTES CDX 3	Maîtrise d'œuvre STEP (AVP/ACT/VISA/DET/AOR) : 29 762,80 €	35 715,36 €
		Maîtrise d'œuvre RESEAUX /POSTE (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : 32 872,98 €	39 447,57 €

- Autorise le Maire à signer le marché de mission de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise concernée ainsi que tous les documents et actes y afférents ;
- Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2015.

D270415-02 : RYTHMES SCOLAIRES : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le précédent Projet Educatif Territorial (PEDT), voté lors du Conseil municipal du 26 mai 2014, a été validé par la D.A.S.E.N. pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 août 2015. Afin d'organiser la mise en place des rythmes

scolaires à compter de la rentrée scolaire prochaine, M. le Maire propose au Conseil municipal de prendre connaissance du PEDT 2015-2018 élaboré à cette occasion et annexé au présent rapport.

Le PEDT 2015-2018 rappelle notamment :

- En introduction : l'offre périscolaire, le plan d'évolution, le périmètre et le public concernés
- I- organisation du temps périscolaire hebdomadaire : schéma général, partenaires du projet, locaux utilisés,
- II- activités périscolaires depuis septembre 2014 : TAP, garderie, CLAS
- III- activités extrascolaires depuis septembre 2014 : les Mercredis Loisirs, le Conseil Municipal Jeunes, l'atelier Patrimoine, la politique Jeunesse
- IV- actions : formations, recrutements, Service Civique, pilotage du Projet, axes et réunions
- V- bilans : TAP et APS, temps extrascolaire
- VI- propositions 2015 : TAP et APS, temps extrascolaire, aspects techniques
- Annexes : programmation 2014-2015, projet pédagogique « Mercredis Loisirs », atelier Patrimoine, aspects techniques, programmation 2015-2016, projet d'école

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des partenaires du projet : dérogations au taux d'encadrement, demande de financements, recrutement de personnels.

D270415-03 : MARCHÉ DE PRODUCTEURS ET D'ARTISANS LOCAUX : CRÉATION ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR

M. le Maire rappelle que la municipalité cherche à créer un marché sur la commune de Parcé, marché qui aurait lieu un vendredi par mois de mai à septembre et de 16h00 à 22h00.

La mise en place de ce marché serait complétée par une animation afin de dynamiser l'opération.

Ce projet a déjà fait l'objet de réunions préparatoires avec les acteurs locaux, et vous est soumis avec le projet du règlement intérieur ad hoc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-29, L.2212-1 et 2, et L.2224-18 ;

Vu les réunions d'informations avec les commerçants et les différents acteurs locaux ;

Vu la délibération n°D190115-01 du conseil municipal du 19 janvier 2015 fixant les droits de place pour l'année 2015 ;

Vu les avis sollicités, conformément à l'article 2224-18 du CGCT, auprès des organisations suivantes : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Direction Départementale de Protection des Populations 72, Chambre de Commerce et de l'Industrie 72, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 72, Chambre d'Agriculture 72, GAB 72, Syndicat des commerçants non sédentaires,

- Autorise la création d'un marché municipal d'été, organisé un vendredi par mois de mai à septembre, entre 16h00 et 22h00 ;
- Adopte le règlement général du marché tel que présenté dans le présent rapport

INFORMATIONS DIVERSES :

- Loi ALUR et mise en place du Droit des sols : la délibération initialement prévue lors de la présente séance du Conseil municipal est reportée au Conseil municipal du 1^{er} juin 2015 pour les raisons suivantes :

1- La convention nécessiterait des précisions concernant certaines compétences juridiques et la durée de la convention ;

2- Les élus du Conseil municipal ont souhaité que la convention précise les bases de calcul de ce service commun, ainsi que les conditions de révision des charges de ce service, et de pouvoir disposer de ce fait d'un bilan annuel des coûts et des actes.

- Concernant la délibération relative à la modification des statuts de la communauté de communes, le Conseil municipal reporte ce rapport car il comporte un point relatif au droit des sols (voir supra) ;
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15° de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Demande d'un Parcéen, afin de faire diminuer les nuisances sonores dans le voisinage de la Place de la Lune : il sera édité un encart dans le prochain bulletin municipal ;
- Information concernant les travaux de l'école privée : un cheminement sur le terrain de l'école privée afin de donner accès au terrain de la plage est à l'étude : la Cénomane a donné son accord, et un bornage reste à faire.

- Grand Prix du Développement Durable 2015, concours organisé par le Département de la Sarthe, avec en thème « l'économie circulaire » : la commune de Parcé-sur-Sarthe qui concourrait dans la catégorie Collectivités et Etablissements scolaires a remporté le 1^{er} prix pour l'initiative du « Café Bricolage » et un chèque de 2 000 €.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 1^{er} juin 2015 à 20h00

LES MEMBRES PRESENTS :

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE (procuration M. GENDRY jusqu'au rapport n°2)

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU

Christophe BÉRAUDY

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Cyril GUIDEC (procuration C. BÉRAUDY)

Mathilde BARASSÉ (procuration V. HUET)

Gwénaëlle FROISSARD

Anaïs FOUSSIER

Michel BERNARD

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN

Josiane CLÉMENT